

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015 :

Convocations : 31.08.2015

Excusée : Madame Pascaline MULLER.

Secrétaire de Séance : Madame Michèle PHILIPART

Travaux mairie :

Le Maire donne le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre. 22 plis ont été reçus et sont étudiés par le maître d'œuvre. La prochaine commission est prévue le 24 septembre 2015 pour le choix des entreprises. Les conseillers envisagent le déplacement provisoire du secrétariat dans la petite salle de réunion pendant la durée des travaux.

La commune attend la subvention du Conseil Départemental sur le Fonds des Travaux Importants (FTI).

Le prêt à taux « 0 » a été accepté par la Caisse des Dépôts et Consignations et couvrira partiellement l'avance de la TVA.

Une annonce a été publiée dans le JHM pour la vente des dalles de pierre.

Forêts :

Les routes forestières sont terminées et la facture a été réglée fin juillet. Les subventions ont été demandées et sont attendues. L'usage de ces routes est réglementé : usage soumis à autorisation pour travaux forestiers, débardage, chasse, cessions.

Une vente de bois d'œuvre est prévue à Semoutiers le 6 octobre prochain : pour les parcelles 20.1, 22 et 23, 143 m3 sont inscrits et pour diverses autres parcelles, 328 m3.

Les cessions 2015/2016 concerneront la parcelle 12 : environ 200 stères (perches dans les cloisonnements) sont concernés.

La vente du 24 juin a rapporté la somme de 40 000.00 Euros qui seront encaissés par traites.

Monsieur Thibaud BLANDIN, nouvel agent, est nommé sur le poste de Froncles.

Tarifs 2016 :

Cessions de bois : les conseillers municipaux décident de vendre aux habitants le bois au prix de 3.00 € / stère fait en 2015/2016, puis 4.00 € / stère fait en 2016/2017 et 5.00 € / stère fait en 2017/2018. Lors du vote à mains levées, 5 conseillers, dont le Maire (avec voix prépondérante) étaient favorables à cette proposition et 5 conseillers souhaitaient un prix de 3.00 € / stère pour 2015/2016.

Les cessions pour les personnes de l'extérieur restent à 8.00 € / stère fait, sans changement.

Eau et assainissement : le Maire propose d'augmenter le prix de l'entretien de branchement de 22.00 à 40.00 Euros à compter du 1^{er} octobre 2015. Les conseillers chargent le Maire de demander s'il est possible d'établir un forfait minimum de 15 m3 / branchement et cette question sera débattue lors d'une prochaine réunion.

Tarifs camping : Les conseillers municipaux, après avoir pris connaissance de la proposition du Maire, fixent les tarifs suivants à compter de 2016 :

1) **Séjour court à la nuitée :** Forfait tente + véhicule ou caravane + véhicule à moteur de – de 3,5 tonnes ou camping-car jusqu'à 2 personnes, la nuitée : 12 euros

Par personne supplémentaire, la nuitée : 3,00 euros

2) **Séjour moyen à la semaine (en continu) :** Forfait tente + véhicule ou caravane + véhicule à moteur de – de 3,5 tonnes ou camping-car jusqu'à 2 personnes, la semaine (du jour d'arrivée au jour de départ, soit 8 journées, 7 nuits) : 77 euros

La journée supplémentaire : 11 euros

Par personne supplémentaire, la journée de présence* : 3,00 euros

3) Séjour moyen au mois (en continu) : Forfait tente + véhicule ou caravane + véhicule à moteur de – de 3,5 tonnes ou camping-car jusqu'à 2 personnes, le mois (du jour d'arrivée au jour de départ, soit 29 journées, 28 nuits) : 280 euros

La journée supplémentaire : 10 euros

Par personne supplémentaire, le mois : 70 euros, la journée de présence* : 3,00 euros

4) Séjour long à la saison : Forfait garage mort pour la période d'ouverture : 150 euros payables d'avance. Journée de présence* jusqu'à 2 personnes : 6 euros, sous réserve d'une facturation minimale de 28 jours de présence au jour du départ.

Par personne supplémentaire, la journée de présence* : 3,00 euros

5) Visiteur piéton : 3.00 euros/visite

6) Garage mort à la journée : 3.00 euros

7) Branchement électrique 10 ampères : 2,50 euros par nuitée (séjour court), par jour de présence* (séjour moyen ou long)

8) Taxe de séjour : 0,20 euro/nuitée, gratuité pour les moins de 13 ans. Exonération pour les titulaires d'une carte d'invalidité. (Tarif fixé par la CCBBVF et l'Office de Tourisme de Pôle)

9) Gratuité pour les enfants de moins de 7 ans

* *Journée de présence : le jour d'arrivée et le jour de départ sont comptés*

Les autres tarifs sont sans changement.

Tracteur tondeuse :

La panne intervenue le 24 août nécessitait une réparation pour environ 2 000.00 Euros. Monsieur Hugues FISCHER a fait établir un devis pour le remplacement de ce tracteur et la commande a été passée à la Société GEOFFROY pour la somme de 6 000.00 Euros HT. Certains équipements ne sont pas encore installés sur ce nouveau matériel.

Demande de subvention « Les Amis de la Musique » :

Les conseillers municipaux décident d'attribuer une subvention de 150.00 Euros à compter de 2015 pour l'organisation d'un concert par an. Ils décident donc de modifier le budget primitif comme suit :

Article 61521 : - 150.00

Article 6574 : + 150.00

Spectacle du 12 septembre « convoi exceptionnel » :

Dans le cadre de l'organisation du spectacle prévu le 12 septembre prochain, la commune prendra en charge le pot de l'amitié qui sera servi à l'issue de celui-ci ainsi que le repas des artistes prévu au restaurant « cul d'chouette » à Bologne.

Cadeau de naissance :

Les conseillers municipaux souhaitent la bienvenue à Anatole, fils de Monsieur Hugues FISCHER, Adjoint au Maire, et décident (M. Hugues FISCHER s'abstient) l'achat d'un cadeau pour la somme d'environ 35.00 Euros.

Election du délégué de la commune à la commission locale du SDED (Syndicat Départemental Energie et Déchets) 52 :

Le conseil municipal,

Vu l'article L5212-7 du CGCT,

Vu l'adhésion de la commune au SDEHM (Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Marne),

Considérant le projet de fusion du SDEHM et du SDEDM (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers) au 1^{er} janvier 2016,

Considérant l'article 21.1 du projet de statuts du futur syndicat,

Prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner le ou les délégués (en fonction de la

population) chargé (s) de constituer avec les délégués élus par les autres communes de la commission locale, un collège électoral chargé d'élire en son sein, les délégués du bloc énergie au sein du futur comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne en qualité de délégué communal :

Monsieur Emmanuel POU CET, conseiller municipal, domicilié 8 rue du Poncet 52320 VOUECOURT.

Prend acte que ce dernier représentera la commune au sein de la commission locale, collège électoral chargé de la désignation des délégués au comité syndical du SDED 52 pour le bloc énergie.

Questions diverses :

SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) : les travaux prévus auront lieu à partir de fin septembre, les 3 frênes déperissants au camping seront abattus.

SATEP (Service d'Assistance Technique pour l'Eau Potable) : le Maire donne le compte-rendu reçu suite à la visite du 10 mai 2015. Le document est consultable en mairie.

SATESE (Service d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux) : le compte-rendu suite au contrôle sur 24 heures a été transmis et fait apparaître de très bons résultats. Le document est consultable en mairie.

SMICTOM : la facturation à blanc de la redevance incitative est reportée de 6 mois pour cause de marché infructueux.

Conseil d'Ecole : lors de la réunion du 26 juin, la fermeture d'une classe a été entérinée et une nouvelle organisation mise en place : 2 classes de maternelle à Soncourt et 3 classes d'élémentaire à Viéville.

Communauté de Communes : un compte-rendu des réunions du 22 juin et du 28 juin 2015 est donné.

SIVOM les Colchiques : divers travaux d'aménagement ont été réalisés à l'école de Viéville. L'atelier est supprimé et redevient un préau, la cour d'école à l'arrière du bâtiment est agrandie.

SITS de Froncles : lors de la dernière assemblée, la préparation de la rentrée et le stationnement gênant des véhicules des parents ont particulièrement été évoqués.

Mur du ruisseau : les experts des assurances concernées sont d'accord, les travaux de réparation ont été commandés à l'Entreprise Mestre.

Arbres dangereux route du Heu : l'abattage de plusieurs arbres dangereux, avant l'ancienne décharge, a été commandé à Monsieur GUERIN et un devis lui sera demandé pour les arbres situés derrière les maisons de Messieurs BEGARD et MASSARD.

Village d'accueil : le dossier pour le renouvellement du label a été déposé en 2015 suivant une nouvelle grille. Le jury passera courant septembre.

Dératisation : la Société CAMDA est intervenue sur la Station d'Épuration (suite au constat de trous dans la bache). Une convention va être proposée pour un contrat de visite régulière.

Destruction de nids d'insectes : le forfait d'une intervention par les pompiers s'élève à la somme de

70.00 Euros pour un particulier.

Stage de formation d'artificier : la commune étant cliente, la Société PREVOT propose une formation d'artificier gratuite pour 2 personnes. Monsieur Philippe MANZONI est candidat et Monsieur Gerrit DE WILDE sera contacté à son retour de vacances.

Relevé des compteurs d'eau : Mesdames Catherine BOUQUET, Marie-Lise LEGRAND et Michèle PHILIPART effectueront la tournée de relevé des compteurs d'eau, avec en soutien Messieurs Hugues FISCHER et Philippe MANZONI. Elle sera terminée pour le 30 septembre.

Buvettes : chaque association ne pouvant organiser plus de 5 buvettes par an, la commune organisera les buvettes des 13 et 20 septembre 2015.

Budget 2015 : Le Maire relate la convocation à la Préfecture suite à des remarques effectuées sur le budget primitif de la commune. Le Maire a rappelé les différents arguments évoqués lors de la séance du conseil du 4 juin 2015 (prudence, pas d'inscription des recettes non acquises, recettes sous-estimées, dépenses surestimées) Il a également signalé que l'emprunt d'équilibre de 63 000 Euros ne serait pas réalisé puisque des recettes complémentaires étaient acquises : subventions pour les travaux de la mairie, vente de produits forestiers, recettes du camping

Résultats du camping : le Maire transmet les très bons résultats de fréquentation et de recettes du terrain de camping au 31 août 2015.

SNCF : des travaux sur le passage à niveau à la gare de Vignory vont être réalisés le 23 septembre prochain et la circulation sera organisée en demi-chaussée.

14 juillet : le Maire donne le compte-rendu des festivités du 14 juillet. Les artificiers sont remerciés pour la réussite du feu d'artifice. Les conseillers, conseillères et bénévoles sont également remerciés pour l'organisation des jeux de l'après-midi et l'association 1, 2, 3 Vouécourt pour la gestion du repas.

Cartes postales : un projet de nouvelles cartes postales est en préparation pour 2016.

Remerciements : l'Association « Voir Ensemble » remercie la commune pour son accueil du samedi 22 août et adresse un don de 30.00 Euros pour le CCAS.

INSEE : le Maire informe que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.